



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 3 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
VOTANTS :	14
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. BABIN-TOUBA Ludovic**, Maire.

Date de convocation : 28 août 2026.

Étaient présents : MM. BABIN-TOUBA Ludovic, JOURDAN Anne-Sophie, VALOIS Dominique, CONAND Cathel, LE MOIGNO Vincent, ROUX Guillaume, AYOUB Leïla, CID Jacqueline, KERBOAS Chloé, MORAT Jules, DENIEL Franck, LACIRE Ludovic, RATTI Ceyliane.

Absent(s) excusé(s) : MM. LE GUEHENNEC Laurent (pouvoir à M. DENIEL Franck), ANTIN Séverine.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. MORAT Jules est désigné secrétaire de séance. Il est assisté par M. GANDON Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2026042 | Affaires foncières – Lotissement les Pointellières : délibération donnant tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer tout avant-contrat, acte de vente des terrains du lotissement et dépôt de pièces du lotissement et préciser les conditions des avant contrats

Dans le cadre de la vente des terrains du lotissement communal « LES POINTELLIERES », Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal les décisions et les pouvoirs nécessaires afin de mener à bien l'opération foncière.

Le Conseil Municipal est sollicité afin de :

- APPROUVER la réalisation du lotissement « LES POINTELLIERES » en gestion directe par un lotissement communal ;
- AUTORISER le Maire à signer les documents de réservation de terrains avec les particuliers et constructeurs ;
- AUTORISER le Maire à signer les avant-contrats selon les modalités suivantes ;
 - Frais de dépôt de pièces de la tranche 1 : pris en charge par la Commune.
 - Dépôt de garantie : versement d'un dépôt de garantie de 5% à la signature de la promesse.
 - Implantation des maisons : pas de géomètre imposé.
 - Dépôt de garantie pour dégradation des ouvrages : pas de caution pour les dégradations.
 - Date de signature de l'acte définitif : 7 mois à partir de la signature de l'avant contrat. ;
L'avant-contrat cadre complet est annexé à la présente délibération.
- AUTORISER le Maire à signer les actes de vente des terrains du lotissement.
- SOLLICITER l'autorisation de procéder à la vente des lots avant l'exécution de tous travaux prescrits et de différer les travaux de finition ;
- DESIGNER l'office notarial NOTAREN de CORPS NUDS, pour recevoir le dépôt de pièces relatives à l'autorisation de lotir et recevoir les avant-contrats et les actes de vente des lots ;
- FIXER, conformément à la délibération 2026035, le prix de vente à 115 € TTC du mètre carré.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne **tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer toute réservation de terrain, avant-contrat, acte de vente des terrains et dépôt de pièces du lotissement, tel que présenté ci-dessus.**

Ont signés au registre des délibérations le maire, le *secrétaire de séance et les membres*
présents

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 035-213503212-20260903-2026042-DE

Le Maire,

M. Ludovic BABIN-TOUBA .

